



➤ Infos rapides justice

Numéro 3
15 décembre 2022

Récidive des sortants de prison de 2016

Plus de la moitié des sortants de prison de 2016 ont commis une nouvelle infraction dans les trois ans

Le terme de récidive utilisé dans la suite de la publication correspond au fait de commettre, après la sortie de prison, une nouvelle infraction donnant lieu à condamnation, mais pas nécessairement pour des faits identiques à ceux ayant conduit en prison.

Parmi les sortants de prison de 2016, 33,4 % ont commis une nouvelle infraction dans l'année suivant leur libération, sanctionnée par une condamnation enregistrée au casier judiciaire national. Cette proportion atteint 46,4 % dans les 24 mois et 53,7 % dans les 36 mois.



Récidive des sortants de prison de 2016

Taux de récidive à 1 an (en %)	Taux de récidive à 2 ans (en %)	Taux de récidive à 3 ans (en %)
33,4	46,4	53,7

Source : Ministère de la justice/SG/SEM/SDSE, fichier statistique des sortants de prison

Champ : Condamnés détenus ayant eu une libération de fin de peine en 2016

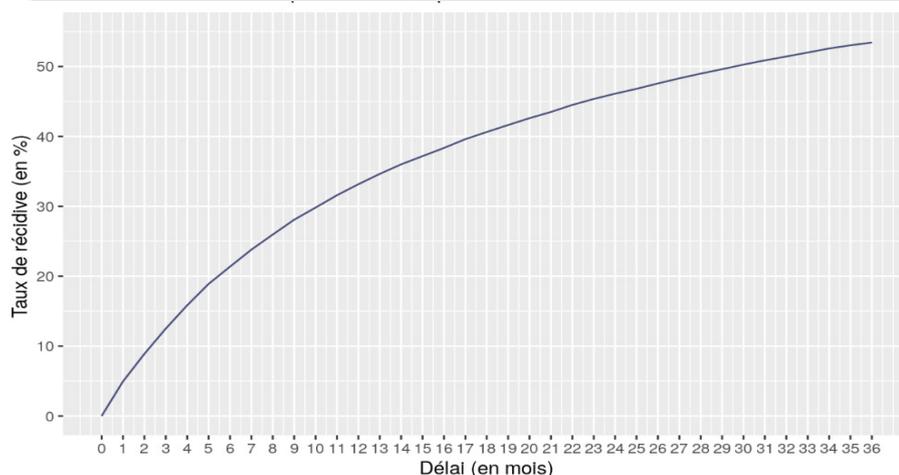
Note : Par rapport aux résultats publiés en juillet 2022 dans l'Infos Rapides Justice n°1, les taux de récidive à un et deux ans des sortants de prison de 2016 sont révisés à la hausse du fait de la prise en compte des condamnations saisies au casier judiciaire entre octobre 2021 et août 2022 correspondant à des jugements prononcés entre 2019 et 2022. Le taux de récidive à 1 an passe ainsi de 32,9 % à 33,4 % et le taux à 2 ans passe de 45,4 % à 46,4 %.

Une nouvelle infraction souvent commise dans les premiers mois suivant la sortie de prison

Le taux de récidive augmente assez rapidement au cours des quatre premiers mois suivant la sortie de prison, où il dépasse alors 15 %. Il continue ensuite sa hausse à un rythme moins soutenu mais néanmoins régulier.



Taux de récidive des sortants de prison de 2016 selon la durée écoulée depuis la sortie de prison



Source : Ministère de la justice - SG/SEM/SDSE, fichier statistique des sortants de prison
 Champ : Condamnés détenus ayant eu une libération de fin de peine en 2016

Un taux de récidive d'autant plus élevé que les détenus sont jeunes

Les femmes commettent moins souvent une nouvelle infraction que les hommes dans l'année suivant la sortie de prison (18,5 % contre 34,1 % pour les hommes). L'écart entre hommes et femmes passe de 15,6 points pour la récidive à un an à 21,0 points pour la récidive à trois ans.



Récidive des sortants de prison de 2016 selon le sexe et la situation familiale des sortants

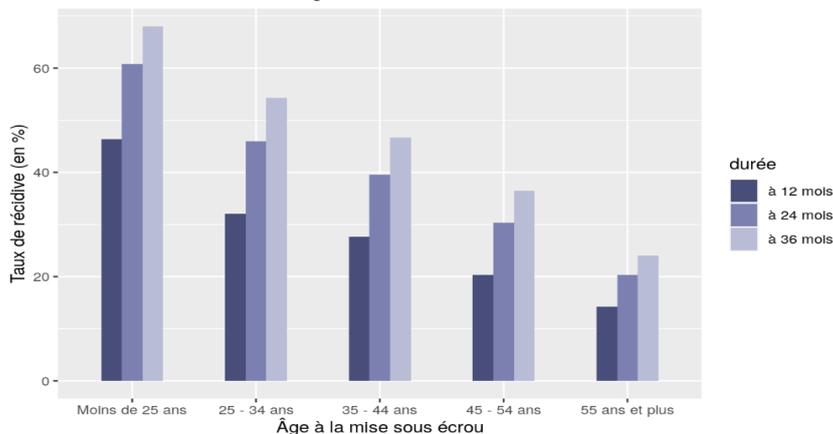
	Taux de récidive à 1 an (en %)	Taux de récidive à 2 ans (en %)	Taux de récidive à 3 ans (en %)
SEXE			
Femme	18,5	28,7	33,6
Homme	34,1	47,1	54,6
SITUATION FAMILIALE À L'ENTRÉE EN PRISON			
Célibataire	37,4	50,7	58,0
Marié	19,9	29,2	35,2
En union, non marié	32,2	47,1	56,0
Divorcé, séparé, veuf	22,3	31,8	37,8

Source : Ministère de la justice/SG/SEM/SDSE, fichier statistique des sortants de prison
 Champ : Condamnés détenus ayant eu une libération de fin de peine en 2016

La récidive est d'autant plus fréquente que les détenus étaient jeunes au moment de leur incarcération. En effet, dans l'année suivant la libération, on compte deux fois moins de récidivistes lorsque les détenus ont été incarcérés entre 45 et 54 ans (20,3 %) que lorsqu'ils avaient moins de 25 ans à la mise sous écrou (46,4 %). Cette plus forte propension à la récidive pour les plus jeunes s'observe quelle que soit la durée écoulée depuis la sortie de prison. L'écart, en points, tend à se creuser à 3 ans, les proportions de récidivistes passant respectivement à 36,5 % pour les 45 - 54 ans et à 68,0 % pour les moins de 25 ans.



Taux de récidive selon l'âge à la mise sous écrou et la durée d'observation



Source : Ministère de la justice/SG/SEM/SDSE, fichier statistique des sortants de prison
Champ : Condamnés détenus ayant eu une libération de fin de peine en 2016

Note de lecture : 68,0 % des sortants de prison de 2016 qui étaient âgés de moins de 25 ans à la mise sous écrou ont récidivé 36 mois après leur sortie de prison.

Enfin, les détenus mariés, au moment de la mise sous écrou, récidivent nettement moins que les célibataires. En effet à un an, 19,9 % des détenus mariés ont commis une nouvelle infraction dans l'année alors que 37,4 % des célibataires ont récidivé (soit 1,9 fois plus). L'impact de la situation familiale sur la récidive est vérifié quel que soit l'âge des détenus.

L'aménagement de fin de peine et le passé pénal

Comparés aux détenus ayant bénéficié d'un accompagnement vers la sortie de détention, les détenus n'ayant obtenu aucun aménagement de fin de peine récidivent plus souvent dans l'année (35,6 %), les deux ans (48,5 %) ou les trois ans (55,5 %). De fait, le taux de récidive à la suite d'une sortie avec aménagement est d'environ 7 points inférieur quelle que soit la durée d'observation. Cet effet n'est pas forcément dû à un effet direct de l'aménagement de peine, les mêmes facteurs pouvant influencer à la fois sur la capacité des détenus à obtenir un aménagement de fin de peine et sur leur propension à récidiver. Le passé pénal des détenus incarcérés est aussi un facteur important de la récidive. Près de deux détenus sur trois déjà connus au CJN pour au moins deux condamnations ont récidivé dans les trois ans (64,7 %) contre moins d'un détenu sur trois pour les primo-condamnés (29,0 %).



Récidive des sortants de prison de 2016 selon le type de sortie et le passé pénal

	Taux de récidive à 1 an (en %)	Taux de récidive à 2 ans (en %)	Taux de récidive à 3 ans (en %)
TYPE DE SORTIE			
Sortie sèche	35,6	48,5	55,5
Sortie avec aménagement	28,6	41,4	49,3
PASSÉ PENAL			
Aucune condamnation antérieure	16,6	24,2	29,0
1 condamnation antérieure	24,7	35,9	43,1
Au moins 2 condamnations antérieures	41,4	56,5	64,7

Source : Ministère de la justice/SG/SEM/SDSE, fichier statistique des sortants de prison
Champ : Condamnés détenus ayant eu une libération de fin de peine en 2016

SOURCE ET DEFINITIONS

Source des données

Le **fichier statistique des sortants de prison** est issu du rapprochement des fichiers Genesis (GEstion Nationale des personnes Ecroüées pour le Suivi Individualisé et la Sécurité) et du fichier statistique du Casier Judiciaire National (CJN). Genesis est l'application de suivi des personnes détenues en établissement pénitentiaire. Il permet de compter et caractériser les personnes écrouées ainsi que leurs conditions de détention pour celles qui sont hébergées. Quant au CJN, il enregistre depuis 1984 les informations relatives aux condamnations définitives des personnes physiques et morales. Il permet de calculer la réitération et la récidive.

Le **fichier statistique des sortants de prison** regroupe donc des personnes détenues pour au moins une partie de leur peine, qui ont pu être identifiées au CJN et dont la libération de fin de peine est intervenue en 2016.

Définitions

Âge et situation familiale

L'âge et la situation familiale sont considérés à l'entrée en détention.

Sortants de prison

Par sortant de prison, on entend toute personne condamnée qui a purgé tout ou partie de sa peine en prison et qui a connu une libération de fin de peine en 2016. Les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine en placement sous surveillance électronique (PSE), placement à l'extérieur (PE) ou semi-liberté (SL) dès le début de l'exécution de leur peine ne font pas partie de la population étudiée. A l'inverse, les personnes dont le PSE, le PE ou la SL intervient en cours de peine sont incluses dans l'analyse. La libération de fin de peine s'effectue alors à la fin de l'aménagement de peine. Dans le cas des sorties sèches ou en libération conditionnelle, la libération de fin de peine a lieu à la sortie de prison.

Récidive et recondamnation

Dans le présent Infos Rapides, on entend par récidive le fait de commettre une nouvelle infraction (crime ou délit) donnant lieu à condamnation, mais pas nécessairement pour des faits identiques.

Les recondamnations prises en compte sont celles qui interviennent pour des faits postérieurs à la sortie de prison. Elles sont identifiées au casier judiciaire national. Le délai de récidive est mesuré entre la dernière libération de fin de peine et la date des faits de la nouvelle infraction. Il s'ensuit que le jugement de ces faits, puis l'enregistrement au casier judiciaire national, peut intervenir plusieurs mois après ces faits. Les taux de récidive ici produits, qui s'appuient sur les enregistrements au CJN, sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps.

Pour en savoir plus :

Cornuau F., Juillard M. (2021), "Mesurer et comprendre les déterminants de la récidive des sortants de prison", Infostat Justice n° 183

<http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/mesurer-et-comprendre-les-determinants-de-la-recidive-34044.html>

Cornuau F. (2022), "Près de la moitié des sortants de prison en 2016 ont commis une nouvelle infraction dans les deux ans", Infos Rapides Justice n°1

<http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infos-rapides-justice-13022/la-recidive-des-sortants-de-prison-34544.html>